

Cette expérience s'acquerra le jour où on nous donnera une protection plus efficace. Chez nous, l'ouvrière surveille 72 broches. En Angleterre, une ouvrière surveille 288 broches avec une seule aide, c'est-à-dire avec un enfant, moyennant un salaire et demi, l'enfant n'étant payé que moitié. Dans cette situation vis-à-vis de la filature continue et vis-à-vis du droit qui est insuffisant, nous sommes entravés dans la production des tissus brillants, parce que le fileteur est en même temps tisseur; un établissement n'est complet qu'à cette condition.

Le tissu noir qu'on appelle orléans, est un tissu que nous pouvons faire aussi bien qu'on le fait en Angleterre; mais nous le produisons plus chèrement et, par suite, on ne nous le prend pas; nous sommes obligés de l'abandonner.

Le jour où nous aurons une protection plus efficace, nous ferons comme les Anglais les tissus brillants; je l'ai dit, c'est une question de prix de revient. Depuis 150 ans, on fait de la filature continue et des tissus brillants en Angleterre; il n'est pas étonnant qu'il en résulte une supériorité.

En 1860, époque où nous avons déposé devant le Conseil d'enquête, nous avions déjà en France quelques métiers continus, mais ils n'avaient pas eu de succès. Néanmoins, on ignore pas qu'à Roubaix nous avons eu le courage de dépenser beaucoup d'argent pour notre outillage. A Roubaix et à Tourcoing, nous avons monté 36,000 broches de métiers continus; c'est un essai assez large. Si nous n'avons pas marché, si nous avons eu du chômage, c'est parce que nous n'avons pas été protégés suffisamment.

Je demande donc que pour tous les numéros au-dessous de 50,000 mètres, on établisse un droit différentiel, en même temps qu'une surélévation de droits sur les tissus mélangés.

M. DESELLIGNY. Pourriez-vous donner à la Commission quelques renseignements sur la fabrication de Bradford, contre laquelle celle de Roubaix lutte, je crois, avec beaucoup de peine? On a dit qu'il y avait à Bradford une organisation puissante.

M. DELFOSSÉ. En France et surtout à Roubaix, nous sommes obligés de toucher à tout. Aussi, de nos fabriques, les chomages arrivent fréquemment. Nous avons ce qu'on appelle l'intermittence du travail. Au lieu de produire une même chose, nous sommes obligés de faire trente articles différents. Nous faisons 500 pièces d'une sorte dans une semaine, la semaine suivante, il nous faudra en faire 500 d'une autre sorte. L'intermittence du travail conduit à des façons plus chères. L'ouvrier n'a pas eu le temps de faire son apprentissage; par conséquent, nous produisons plus chèrement. Dans un atelier de 300 métiers produisant constamment la même chose, on arrive à une différence de 10 p. 100, au moins. L'ouvrier devient plus habile à force d'habitude du même travail. Un ouvrier gagne 2 fr. 50 par jour au début, mais au bout de deux mois, si nous pouvons lui maintenir le même travail, il gagnera 3 fr. parce qu'il sera devenu plus habile à le produire.

Comme nous n'avons pas de débouchés et qu'il nous faut changer d'articles constamment, nous produisons beaucoup plus chèrement qu'en Angleterre, et ce n'est pas la seule cause de notre infériorité, j'en ai indiqué beaucoup d'autres dans ma déposition du 28 mai dernier que je prends la liberté de vous rappeler. Pour ces motifs, les tissus qui en Angleterre, se vendent 20 sous, nous coûtent à nous-mêmes 23, 24, quelquefois 25 sous.

M. DESELLIGNY. Il y a, n'est-il pas vrai, d'immenses manufactures à Bradford.

M. DELFOSSÉ. Oui, et ces manufactures font toujours les mêmes articles. Chez nous 400 ou 500 métiers paraissent chose considérable. Les Anglais ont des manufactures où fonctionnent deux, trois fois autant de métiers, et souvent plus. Il en est ainsi pour toutes les industries anglaises. En filature, nos voisins produisent de même à meilleur marché que nous, parce qu'ils font toujours les mêmes numéros. Un fileteur français fait 10 ou 15 numéros différents. On ne peut se figurer ce qu'entraîne de désavantage le défaut de spécialité et l'intermittence du travail.

M. DE FORCADE. Pour les tissus de Roubaix, d'après les dépositions que nous avons entendues, l'infériorité ne consisterait pas dans le tissage, mais dans la filature. Il a été expliqué que pour les tissus de Bradford, dont l'introduction est importante, on employait un fil particulier, filé par un métier continu, un fil qu'on ne filait pas à Roubaix

dans les mêmes conditions; on aurait ainsi une certaine laine soyeuse. Ce ne serait pas dans le mélange de la laine et du coton que serait la difficulté; elle résiderait dans la production de l'article fil.

M. Larivière nous a dit aussi que ce n'était pas une question de prix, et que si on produisait ces étoffes avec un certain apprêt en France, on les prendrait volontiers comme on les prend aux Anglais.

M. DESELLIGNY. Il y aurait aussi d'autres difficultés, notamment celle de faire travailler sur deux métiers.

M. DE FORCADE. Qu'il y ait un ouvrier pour deux métiers ou pour un seul, les tissus ne sont pas similaires. On nous l'a montré; l'un est fait avec un fil de laine soyeux, traité d'une certaine manière, ayant un brillant qu'on ne trouve pas dans les produits de Roubaix. Ce n'est pas une question de fabrication et d'apprêt.

M. DELFOSSÉ. Je me serais probablement mal expliqué, car voici ce qui se passe: Nous produisons, avec des métiers continus, comme on produit en Angleterre. Nous achetons les laines du Kent, du Devonshire, etc., comme en Angleterre; rien ne nous empêche de les acheter; seulement, elles nous coûtent un peu plus cher. Nous produisons exactement le même tissu que les Anglais; je déferais même M. Larivière de distinguer entre le produit français et le produit anglais. Mais ce tissu, que nous devrions vendre 20 sous, comme les Anglais, nous coûte 24, 25 sous. Nous faisons le similaire anglais, mais nous le désertons parce que, tous les jours, nous perdons de l'argent. Nous en faisons peut-être encore peut-être pour 70 ou 75 millions en 1869.

Les spécimens que j'ai montrés, étaient destinés à établir que c'est à cause d'une concurrence qui n'est plus tenable, que nous nous sommes mis à faire des tissus plus lourds, destinés à une autre classe de la société, tissus sur lesquels nous ne gagnons pas, mais avec lesquels nous sommes moins malheureux qu'avec les similaires anglais.

Nous nous étions dit: « Le traité de commerce finira, nous reprendrons notre place, il ne faut rien abandonner. »

Eh bien, messieurs, je vous affirme que depuis le 1^{er} janvier 1865 le quart des fabricants de Roubaix n'a pas pu résister à la lutte. Soixante-trois ou soixante-quatre ont dû fermer leurs établissements; la plupart étaient ruinés. C'est le sort qui semble réservé à beaucoup d'autres.

M. DESELLIGNY. Cependant, à Roubaix, d'autres parties ont progressé.

M. DELFOSSÉ. On a fait beaucoup d'essais dans les tissus de pure laine, dans ceux de Reims particulièrement. La maison Henri Delattre a abandonné l'article de Bradford, pour ne faire que des tissus de pure laine; je crois qu'elle a réussi dans sa tentative, elle s'appuie d'ailleurs sur de grands capitaux. Mais à côté de cet exemple exceptionnel, il y a des fabricants qui faisaient des millions de fabrication en tissus mélangés et qui produisent maintenant 3 ou 400,000 fr. de lainages, afin d'attendre des temps meilleurs. Cependant, le traité de commerce ne finit pas, il se continue d'année en année, et, je le déclare, le découragement est presque complet. Je suis, je l'ai dit, président de la chambre consultative de Roubaix; j'ai beaucoup étudié ces questions, je vous ai indiqué ce qui est la vérité la plus palpable, et sur tous ces points, je suis en parfait accord avec la chambre consultative, que je représente ici. Le remède à cette situation est uniquement dans une surélévation de droits sur ces articles, c'est ce que nous demandons avec les plus vives instances.

M. CARLIHAN, membre de la Chambre de commerce de Paris, négociant.

M. LE PRÉSIDENT. Par quels droits sont protégés les tapis?

M. CARLIHAN. Par un droit de 10 o/o.

M. LE PRÉSIDENT. C'est comme les autres tissus de laine, alors.

M. QUESNÉ. Il m'a semblé que dans les considérations générales que vous venez d'exposer, vous citiez les étoffes mélangées comme ayant donné lieu à une exportation plus grande de France en Angleterre que d'Angleterre en France. Me suis-je trompé?

M. CARLIHAN. Non, l'exportation de France en Angleterre est supérieure.

M. QUESNÉ. Permettez-moi, à ce propos, de vous citer un document statistique tout récent, publié par la douane sur les trois premiers mois de 1870: Les importations d'étoffes mélangées d'Angleterre en France se sont élevées à 18,596,818 et les exporta-

tions de France en Angleterre à 1,164,954. Ainsi, 18,596,818 d'une part, 1,164,954 d'autre part, cela fait une différence de 17,431,864 au préjudice de la France.

M. CARLIHAN. Je n'ai pas eu les documents ni de 1869, ni des trois premiers mois de 1870 dans les mains. Je me suis placé à un point de vue général en indiquant dans mon tableau une moyenne de 1861 à 1867. Si depuis un an ou deux il s'est produit une différence, on pourra modifier le chiffre de cette moyenne.

Ce que je tiens à établir, c'est que je n'ai pas produit un renseignement inexact.

M. DELFOSSÉ. Je demande à faire une observation pour rétablir la vérité des chiffres. Voici un tableau que j'ai relevé sur les livres de douanes, et qui constate ceci:

En 1865, la France a envoyé en Angleterre pour 23,691,000 fr. de tissus mélangés.

En 1866, 33,304,000 francs.

En 1867, 17,298,000 —

En 1868, 15,610,000 —

En 1869, 8,845,000 —

Ainsi, au lieu d'une progression, nous sommes descendus, en 1869, à 8,000,000 du chiffre de 23,000,000 que nous avions atteint en 1865; il y a donc là une décroissance considérable. Je sais qu'on me dira: Qu'importe que ces tissus mélangés exportés soient les vôtres ou ceux de Lyon? Je réponds qu'à Roubaix ce sont des tissus mélangés de laine et de coton qui ne ressemblent pas du tout à ceux qu'on exporte de Lyon; car dans ceux de Lyon il y entre presque toujours de la soie.

Les tissus mélangés de Lyon sont:

- 1° Les velours tramés cotons.
- 2° Les satins —
- 3° Les popelines —
- 4° Les peluches —
- 5° Les étoffes pour meubles tramées fil.
- 6° Les étoffes mélangées de coton pour garnitures de voitures.

Ainsi quand on voit le chiffre des exportations à l'étranger en tissus mélangés, on peut dire que ce sont surtout des tissus de Lyon et aussi des tissus d'Amiens, de barbour et l'étrépin, mais que les tissus de Roubaix y figurent très-peu.

Roubaix est donc victime de cette comparaison, car lorsqu'on dit qu'on exporte autant de tissus mélangés qu'on en importe, il faut songer que Roubaix n'entre pour rien ou presque rien dans cette exportation.

Je suis bien aise d'avoir eu l'occasion de rétablir sur ce point la vérité des faits, car voilà plusieurs fois que cette erreur a été commise en ce qui concerne Roubaix.

Quant aux exportations générales dont M. Carlihan a parlé, je vais démontrer que nos exportations avant le traité et celles d'aujourd'hui sont les mêmes à peu de chose près.

Prenons un chiffre au hasard. En 1860, par exemple, la France a exporté en tissus mélangés de toutes sortes — pour toute la France — 68,500,000, et en 1869, 61,962,000.

Voilà la preuve que depuis le traité de commerce nos exportations en tissus mélangés sont restées à peu près les mêmes, au moins dans ces dernières années, que celles qui existaient avant le traité.

C'est là qu'est le point essentiel; il faut qu'on sache qu'au lieu de gagner, nous avons perdu, puisque nous avons perdu la différence de ce qui est venu de l'étranger.

Pour qu'une industrie ait gagné au traité de commerce, il faut prouver qu'elle a gagné dans les exportations une somme plus considérable que celle des importations. Eh bien! voici ce qui résulte du tableau général des exportations: Il y a une progression très-forte dans les tissus mélangés antérieurement au traité; ainsi de 1848 à 1854 la France a exporté pour 177,200,000 fr. de tissus mélangés; de 1855 à 1861, c'est-à-dire, dans les sept années suivantes, notre exportation a été de 348,300,000 fr.; soit une progression de 96 o/o.

Ce n'est donc pas le traité de commerce qui a été cause de cette progression, puisque dans la période de sept années, de 1862 à 1868, c'est-à-dire depuis le traité de commerce, la progression, comparativement à la période de 1855 à 1861 n'a plus été que de 85 o/o. Nous avons perdu, en outre, tout ce qui est venu de l'étranger, puisque antérieurement il y avait prohibition.

Les chiffres que je donne en ce moment ont été recueillis sur les livres de la douane; ils sont donc incontestables.

M. DESELLIGNY. A quoi tient la diminution qui a frappé Roubaix dans ces dernières années? Est-ce parce que les Anglais ont fait de nouveaux progrès; ou cela tient-il à

des circonstances particulières que vous pourriez nous indiquer?

M. DELFOSSÉ. Cette diminution provient de ce que les tissus anglais se sont acclimatés peu à peu sur le marché français; cela n'est pas arrivé tout de suite; il a fallu plusieurs années pour que cette acclimatation s'accomplît.

M. DESELLIGNY. Votre réponse a trait aux importations, mais vous demande pourquoi l'exportation de Roubaix en Angleterre pour ce qui touche aux étoffes mélangées, était plus forte, il y a quelques années, que l'année dernière?

M. DELFOSSÉ. Il m'est impossible de dire quel est le chiffre de l'exportation en Angleterre pour ce qui concerne spécialement Roubaix, parce que les livres de douane confondent toutes les exportations de tissus mélangés, que ces tissus proviennent de Lyon, de Saint-Etienne, d'Amiens ou de Roubaix. La seule chose que je puisse constater c'est qu'on a expédié de France en Angleterre en tissus mélangés,

pour 23.691.000 en 1865	—	1866
— 33.304.000 — 1866	—	1867
— 17.298.000 — 1867	—	1868
— 15.610.000 — 1868	—	1869
et 8.845.000 — 1869		

ce qui prouve que tous les tissus français — et non pas ceux de Roubaix seulement — sont en véritable décroissance vis-à-vis des tissus anglais, tandis que nous en avons reçu d'Angleterre et de l'étranger pour plus de 60 millions en 1869.

Je suis même frappé d'une chose, c'est qu'à Reims, l'exportation des mérinos qui avait lieu autrefois pour l'Angleterre a décliné de 100 o/o; en effet, nous voyons pour les mérinos une exportation de:

36.099.000 en 1865	—	1866
30.140.000 — 1866	—	1867
18.757.000 — 1867	—	1868
17.197.000 — 1868	—	1869
19.270.000 — 1869		

Ainsi nous étions à 36 millions en 1865, et nous voici tombés à 19 millions en 1869; et il ne faut pas oublier de noter ce fait que ces mérinos exportés en Angleterre ne sont même pas toujours consommés dans le pays, parce que ce dernier pays étant le caboteur général du monde, il en réexporte une grande partie.

M. WERLÉ. Le déposant s'étonne qu'on ne se soit pas aperçu à Reims de cette différence dans l'exportation des mérinos. Non seulement on s'en est aperçu, mais on a cherché la raison qui a produit ce changement.

Cette diminution a eu lieu du jour où les Etats-Unis ont frappé de 7% de droits les tissus introduits en Amérique par l'Angleterre qui ne faisait en cela que le métier de facteur pour l'immense majorité de nos envois. Devant cette élévation énorme des droits, l'Angleterre a nécessairement diminué ses demandes.

C'est donc l'Amérique, en fermant ses ports, qui est cause de la diminution de l'exportation des mérinos.

M. DESELLIGNY. C'est la même cause qui a influé sur l'exportation des étoffes mélangées et qui a fait qu'elle est tombée en 1869 à ce chiffre de 8,000,000 dont parlait tout à l'heure M. Delfosse.

M. DELFOSSÉ. Cela est fort possible, et c'est l'occasion de constater une fois de plus que lorsqu'on fait valoir que nos relations avec l'Angleterre ont gagné, cela tient surtout aux autres pays. L'Angleterre reçoit nos marchandises, mais elle les transporte ailleurs et elle ne les consomme pas.

M. LE BARON ESCHASSERIAUX. Vous ne pouvez pas nous donner le chiffre des marchandises qui passent en transit par l'Angleterre?

M. LE PRÉSIDENT. Comme on ne paye de droits en Angleterre, ni à l'entrée, ni à la sortie, il n'y a pas de constatations possibles.

M. PLANCHE. Je désire faire observer, à ce propos, qu'il s'est produit un changement dans la mode; les mérinos sont moins demandés et la faveur s'est attachée aux popelines et aux épinglées de laine qui ne sont pas du tout la même chose que les mérinos.

M. LE PRÉSIDENT. Croyez-vous que, par suite de ce changement, la compensation ne soit établie.

M. PLANCHE. Oui, depuis quelque temps, il y a un accroissement considérable par suite de ce fait dans l'ensemble de nos exportations. Il est même vrai de dire que Roubaix participe à ce mouvement.

M. DELFOSSÉ. Voici la nomenclature de tous

les lainages que la France envoie en Angleterre:

Tapis laine;
Mérinos;
Draps;
Etoffes diverses;
Châles laines;
Passementerie;
Etoffes mélangées.

Ce tableau pourra servir de renseignement à beaucoup de personnes.

L'exportation des lainages de toute nature pour l'Angleterre s'est élevée:

En 1865, à.....	90,569,000
1866, à.....	99,442,000
1869, à.....	70,864,000
1868, à.....	67,240,000
1869, à.....	64,941,000

Cette exportation qui était de 90 millions en 1865, est donc tombée, à 64 millions en 1869; c'est une perte d'environ 30 o/o.

Il n'y a pas à le nier, et l'on aura beau dire que les popelines ont remplacé les mérinos, ou que les mérinos ont remplacé les popelines, les chiffres que je donne, et qui sont fournis par la douane, portent sur l'article lainages tout entier.

M. DESELLIGNY. Pourriez-vous nous dire à quelle époque l'Amérique a commencé à appliquer ses droits prohibitifs?

M. DELFOSSÉ. Immédiatement après la guerre, en 1865.

M. PLANCHE. Je crois que cela remonte à 1864.

M. CARLIHAN. En réponse aux observations de M. Delfosse, je dirai qu'il s'est livré à un travail de comparaison dont il est très-difficile de se rendre compte. La douane, en effet, ne fait pas de tableau spécial; et c'est pour cela que j'ai préféré me ranger sous une autorité plus concluante, et lorsque, prenant le rapport dressé par M. Gustave Larssonier, en 1867, j'y ai vu que notre exportation en Angleterre avait triplé, j'ai constaté qu'il y avait là un renseignement précieux que je me suis empressé de citer.

Je ne puis pas admettre que M. Larssonier ait fait son travail sans chercher tous les renseignements possibles auprès du commerce de la douane. Du reste, j'ai cité mon auteur, et j'ai placé les chiffres que j'ai donnés sous sa responsabilité.

Chronique locale & départementale

Le Conseil municipal de Lille a aujourd'hui l'avis qu'il est appelé à donner sur l'érection en Chambre de commerce de la Chambre consultative de Roubaix.

On parle en ville de plusieurs comités qui se seraient déjà formés en vue des prochaines élections. Nos informations nous permettent d'affirmer que le comité établi au café de l'Isly est le seul qui fonctionne jusqu'à présent.

Avant-hier un triste accident s'est produit à la Planché-à-Queunoy. Les époux Debourgoigne avaient fait établir sur les bords d'un fossé rempli d'eau près de leur demeure une palissade, afin d'éviter tout accident; leur enfant âgé de 13 mois ayant échappé momentanément à la surveillance de ses parents, s'est aventuré près du fossé, et passant entre la palissade est tombé dans l'eau. Lorsqu'ils s'aperçurent de l'accident, il était trop tard, l'enfant, leur fils unique, s'était noyé.

C'est à 8 heures et demie — et non de 7 heures à 8 heures, comme il a été annoncé par erreur — qu'aura lieu sur la grande place, aujourd'hui et demain, les répétitions de la Grande-Harmonie.

On nous communique le programme d'un carrousel qui aura lieu à Bondues dimanche prochain, dix courant, au bénéfice des pauvres.

Les prix à décerner aux vainqueurs consisteront: 1^{er} prix, huit couverts en argent, valeur 200 francs; 2^e prix, un cartel, val. 150 fr. 3^e prix, une selle et une bride, valeur 100 fr.

il trouva enfin une microscopique pièce d'argent qu'il jeta sur la table.

— Voilà tout ce qui me reste, dit-il avec insouciance.

— Tout ce qui vous reste ! s'écria Cayou en fureur; mais c'est encore autant... Mon vin de Lamalgue ! le meilleur de ma cave !

— Vous en avez bu une bonne moitié, répliqua l'inconnu sans perdre son imperturbable sang-froid; partant nous sommes quittes.

— Mais ne m'avez-vous pas invité, tron de Dieu ? Comment, un homme qui a fait quatre fois sa fortune ne pourrait pas payer son écot ? Un nabab de l'Inde !

— Allons donc, my dear, quand je vous disais que j'avais fait quatre fois ma fortune, il vous était facile de comprendre que je l'avais perdue trois fois au moins... A mon équipage, la quatrième était remboursable.

L'hôte et sa femme ne semblaient pas disposés à se payer des raisons que donnait ce singulier personnage avec un ton d'indifférence railleuse. Ce furent des imprécations, des menaces à faire abîmer le cabaret. On ne pouvait s'en prendre au bagage de l'étranger, car son bagage consistait uniquement en un vieux rotin fendu, bon tout au plus à chasser les chiens hargneux. Il écoutait, le sourire sur les lèvres, les injures dont on l'accablait.

On ne pouvait prévoir comment était fini cette querelle, quand Maurice s'a-

vança timidement entre les deux partis: — Monsieur, dit-il modestement au voyageur, me permettez-vous de vous rendre, sans vous connaître, un léger service ? Si vous le voulez bien, Cayou portera le surplus de votre dépense à mon compte personnel...

L'hôte et sa femme s'apaisèrent brusquement, non toutefois sans hausser les épaules. L'inconnu examina encore le bon et naïf jeune homme qui venait de le tirer d'embarras; mais il ne répondit rien.

— On conçoit, reprit Maurice en cherchant à excuser sa bonne action, qu'un voyageur, en débarquant trop précipitamment peut-être, ait oublié sa bourse dans ses bagages...

— Je n'ai ni bourse, ni bagages, ni feu, ni lieu, interrompit vivement l'étranger. Je jette l'or quand j'en ai, et j'oublie souvent que je n'en ai pas, comme aujourd'hui, par exemple... Eh bien, j'accepte votre proposition, jeune homme, votre figure me plaît, elle m'a frappé au premier abord. Vous avez une étrange ressemblance avec... Enfin, j'accepte.

Peut-être cette pièce d'argent donnée à un pauvre diable serait-elle à tout jamais perdue pour vous; peut-être aussi... Mais je rêve. Merci donc, et bonsoir. Dieu est grand !

En même temps, ce mystérieux personnage ouvrit la porte et sortit en enfonçant son bonnet fourré sur ses yeux. Maurice parut déconcerté d'abord par ce départ subit; mais après un moment

de réflexion, il annonça brièvement à l'hôte et à sa femme qu'il ne rentrerait peut-être pas de la nuit, et s'élança dehors pour rejoindre l'étranger.

II

LA PROPOSITION.

En quittant l'auberge de la Belle-Maguelonne, le voyageur suivit la route poudreuse qui gravissait en serpentant les hauteurs. Il marchait d'un pas rapide, comme s'il eût été impatient de quitter cette demeure inhospitalière; et, en effet, malgré son indifférence apparente, il avait vivement ressenti l'amer-tume de sa récente humiliation. Mais bientôt, cédant à de nouvelles pensées, il ralentit sa marche, et, soit pour se rendre compte de la route à suivre, soit pour reconnaître des lieux qui lui étaient familiers autrefois, il s'arrêta tout à fait et resta un moment en contemplation.

Le labech soufflait avec violence, mais les nuages, emportés par ce vent furieux, avaient laissé le ciel pur et resplendissant d'étoiles. La lune se levait large et rouge de sang à l'horizon. A cette clarté lugubre, le voyageur pouvait embrasser d'un regard un espace immense. Au-dessous de lui s'enfonçait le bassin de Marseille avec ses milliers de bastides, ses bouquets sombres de pins d'I-

talie, ses oliviers au feuillage grêle, aux têtes arrondies, ses roches grisâtres perçant le sol sous la verdure foncée de la sauge et du thym. A l'extrémité de l'enceinte, la ville elle-même se distinguait à ses lumières brillant dans l'obscurité comme des yeux de feu, à ses clochers, à ses tours, à ses mâts élevés qui se dessinaient en noir sur l'azur pâle des cieux. Par delà la ville s'étendait la Méditerranée, superbe, majestueuse. Ses lames, si joyeuses d'ordinaire, poussées maintenant par ce souffle impétueux, bondissaient en écumant vers le rivage, s'engageaient dans les criques étroites en dressant leurs crêtes blanches et menaçantes. Par moments, lorsqu'un coup de vent soulevait en tourbillons épaiss la poussière du chemin, ce magnifique panorama disparaissait tout à coup, puis, la rafale passée, le vallon sombre, le ciel étoilé, la mer houleuse se montraient de nouveau dans leur grave et imposante splendeur.

Les traits de l'inconnu avaient pris une expression mélancolique; un clameur trembla même au coin de son œil. Ce paysage, qu'il revoyait maintenant si noir et si triste à travers un nuage de sable pendant une tempête, lui, voyageur, vagabond, presque mendiant, peut-être l'avait-il admiré autrefois, par une chaude et riante journée, resplendissant de soleil, lorsqu'il était lui-même jeune, riche, plein d'avenir. Les souvenirs semblaient lui revenir en foule; la tête baissée, le corps appuyé sur ce ché-

tif rotin que l'hôte de la Belle-Maguelonne avait dédaigné de lui enlever, il oubliait de continuer son chemin.

Un bruit de pas vint le tirer de sa méditation. Il se retourna avec lenteur et reprit sa marche en suivant la grande route qui montait toujours. En un instant Maurice fut près de lui et le salua avec timidité.

L'étranger ne parut pas reconnaître d'abord la personne qui l'abordait ainsi. Encore absorbé par les souvenirs du passé, il eut besoin d'un effort de volonté pour revenir au sentiment de la réalité présente.

— Ah ! c'est vous, jeune homme ? dit-il enfin d'un ton dur et sarcastique. Je n'espérais pas vous voir de sitôt... Goddam ! vous repentirez-vous déjà de votre bonne action ? Auriez-vous réfléchi, par hasard, que mon vieux bonnet fourré ou ma matelote de drap pouvait être préférable à la reconnaissance d'un aventurier ?

Cette brusquerie intimidait encore davantage le pauvre Maurice.

— Monsieur, balbutia-t-il d'un ton suppliant, épargnez-moi ces injures; je ne suis pas mérité. J'ai deviné sous votre simple modeste costume un homme bien né, qui a connu de meilleurs jours; cette dé- couverte m'a décidé à réclamer de vous un service d'un prix inestimable pour moi.

— Un service répéta le nabab avec ironie; vous m'en avez rendu un bien mince pour demander si vite du retour.